

Conseil de quartier Haut Barr/Sources

Réunion plénière du mardi 23 janvier 2024

Compte rendu

Environ 60 personnes présentes.

M. Leyenberger, Maire de Saverne, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour de la réunion.

- 1) Zoom sur ce qui s'est passé au cours de l'année
- 2) Temps d'échange avec les habitants présents
- 3) Désignation de nouveaux membres du bureau du Conseil de quartier
- 4) Débat sur la plage horaire de l'extinction de l'éclairage public
- 5) Consultation sur les Zone d'accélération des énergies renouvelables

- 1) Zoom sur ce qui s'est passé au cours de l'année

M. BURCKEL revient sur les sujets abordés pendant l'année. Il rappelle que la rue du Rossignol, qui avait été le grand projet de 2022, a été achevée en 2023 avec la mise en place d'une piste cyclable qui permet d'avoir une jonction entre Otterswiller et le centre-ville de Saverne. Le compromis circulation/vitesse/mobilité douce a été respecté.

Il rappelle que le conseil de quartier tend à s'occuper des problèmes concernant le quartier et non des problèmes individuels de chacun. Mais les problématiques principales abordées sont souvent des problèmes d'incivilité (ex : vitesse (rue du Maire Knoepfler), stationnement gênant, ...)

Il cite à titre d'exemple quelques aménagements faits cette année suite à un signalement du Conseil de quartier : la remise en état de l'escaliers de la rue Roll, le démontage d'agrès dangereux à l'aire de jeux de la rue Saint-Vit, le marquage au sol à divers endroit où cela était nécessaire.

Un des nouveaux sujets qui sera abordé dans les prochaines réunions est le croisement de la rue du Général Leclerc avec la rue Clémenceau qui est compliqué.

M. BURCKEL rappelle que les stationnements gênants sont souvent repérés par les élus qui passent.

2) Temps d'échange avec les habitants présents

Un habitant demande si des aménagements sont prévus pour réduire la vitesse dans la rue Henri Meck.

M. LEYEBERGER répond qu'il n'y a pas d'aménagements particuliers prévus dans cette rue. Il ajoute que le sentiment de vitesse excessive dans sa propre rue est ressenti par l'ensemble des habitants. Il remarque que ce problème est rencontré dans toutes les villes. Il faut aussi prendre en compte que le fait d'aménager quelque chose cause parfois d'autres problèmes, donc la solution idéale n'a pas encore été trouvée. Dans le cas de la rue Henri Meck, le stationnement de voitures le long de la chaussée permet de ralentir le flux, on ne peut pas créer de ralentisseur dans chaque rue. De plus, cette rue n'est pas aussi passante que la rue du Maire Knœpfler par exemple.

M. BURCKEL ajoute que la rue Henri Meck n'est pas assez large pour y faire des aménagements comme dans la rue du Maire Knœpfler.

Pour finir, les aménagements n'assurent pas d'empêcher complètement les incivilités.

Un habitant signale une absence de trottoir dans la rue de la Fontaine, en face de la gendarmerie. Cela est dangereux pour descendre avec les enfants vers l'école car les automobilistes descendent trop vite.

M. BURCKEL confirme qu'il s'agit d'un endroit difficile qui mérite une réflexion particulière.

M. LEYENBERGER rappelle que pour ce qui est de la vitesse excessive des automobilistes, il y aura toujours des gens qui ne respectent pas la règle. On ne peut pas sans cesse ajouter des restrictions en fonctions de ces minorités inciviles. On remarque lorsqu'on observe les chiffres que la grande majorité des automobilistes respectent la limitation de vitesse.

L'habitant craint qu'avec l'agrandissement du quartier et l'installation de nouvelles familles, il y ait plus de personnes confrontées à ce problème.

M. BURCKEL propose de se pencher sur le sujet avec les membres du Bureau du Conseil de quartier.

A ajouter à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Un habitant s'interroge sur la possibilité de créer un parking au niveau de l'hôpital de jour pour permettre aux parents de déposer leurs enfants à l'école.

M. LEYENBERGER informe qu'il y a plusieurs parkings à moins de 150m des écoles qui ne sont pas pleins le matin, à l'heure où les parents emmènent leurs enfants (ex : Super U, Match...), c'est un avantage certain par rapport à d'autres villes où ce n'est pas possible (ex : Strasbourg). Il n'y a selon lui pas de réel besoin de créer un nouveau parking.

Un habitant signale le passage de nombreux bus dans la rue Clemenceau alors qu'en principe, c'est interdit.

M. BURCKEL informe qu'ils ont ordre de passer par la rue du Général Leclerc. La Région est régulièrement contactée pour rappeler aux transporteurs l'interdiction de passer dans la rue du Père Libermann ou la rue de Gottenhouse.

Il arrive que les entreprises de transport changent, il faut alors faire un rappel.

A transmettre à la Région.

M. LEYENBERGER rend attentif au fait que si tous les bus passent par la même rue, cela crée d'autres problèmes ailleurs, un engorgement sur la RD 1004 par exemple. On peut essayer d'améliorer les choses mais il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas de solution idéale.

Un habitant remarque que les radars pédagogiques sont efficaces et qu'ils semblent faire ralentir la circulation.

M. LEYENBERGER informe que la Police Municipale effectue des contrôles pendant deux demi-journées par semaine avec un radar mobile. Pour l'anecdote, il est arrivé une fois que 7 personnes soient contrôlées pour vitesse excessive, 5 d'entre-elles étaient des riverains.

Un habitant signale deux stops dangereux dans la commune d'Otterswiller quand on vient de la rue du Rossignol.

M. LEYENBERGER informe que la Ville de Saverne ne peut pas agir pour régler ce problème mais peut le communiquer à la commune d'Otterswiller.

A transmettre à la commune d'Otterswiller.

Un habitant signale des bouches d'égout bouchées dans la rue des Sources, devant le Match et l'abribus.

M. LEYENBERGER informe qu'une campagne de la SDEA est en cours

Une habitante demande si le marquage des places bleues de la place des Dragons peut être refait pour une meilleure visibilité. Lorsqu'on est dans la voiture, les délimitations ne sont pas visibles.

A transmettre au service technique.

Un habitant remarque que les cyclistes venant d'Otterswiller doivent traverser la chaussée en arrivant sur la rue du Rossignol. La nuit, les cyclistes ne voient pas qu'il faut traverser et vont tout droit. Il faudrait peindre un signe cycliste de l'autre côté de la route pour qu'ils comprennent que la voie se poursuit de l'autre côté.

Ensuite, une fois arrivés dans la rue Henri Meck, ils vont tout droit au lieu de prendre la rue du Schneeberg pour continuer dans la rue du Maire Knoepfler. Cet endroit nécessiterait une signalisation

A transmettre au service technique.

Mme SOLHARD revient sur le panneau cédez-le-passage qui avait été proposé par le Bureau au niveau du Chemin du Niederbarr. Elle pense que ce n'est peut-être pas la solution car cela crée une confusion lorsqu'un automobiliste est arrêté au stop d'en face. La priorité dans ce cas de figure n'est pas claire et crée des situations accidentogènes.

A transmettre au Bureau pour réflexion.

Un habitant signale la vitesse excessive dans la rue Clémenceau. Il y a une grande ligne droite où les autos prennent de l'élan, à l'endroit où la route est plus large.

M. LEYENBERGER informe qu'une écluse ainsi qu'un coussin berlinois ont été mis en place à la suite d'une demande du Conseil de quartier. A l'époque, il avait été décidé de ne pas faire d'aménagement qui auraient pu limiter les possibilités de stationnement

Il propose au Conseil de quartier de refaire un sondage auprès des riverains à ce sujet. Deux solutions s'offrent à nous : soit on trace des places avec pour conséquence de réduire considérablement le nombre de places disponibles ; soit on ne trace pas de place, laissant la possibilité à plus de personnes de trouver une place, avec le risque qu'il y ait plus de stationnements gênants. Quelle que soit la solution choisie, il faut qu'une majorité de riverains y soient favorables.

Si les habitants arrivent à trouver une solution qui facilite la vie dans cette rue, elle sera volontiers acceptée par la Ville.

M. LEYENBERGER rappelle qu'en règle générale, sauf quand c'est explicitement permis, le stationnement sur le trottoir est interdit, il faut que les piétons, PMR et personnes avec une poussette puissent circuler ; En principe, les véhicules doivent stationner sur la chaussée.

Un habitant riverain de la rue du Rossignol souligne le fait que la circulation soit pacifiée depuis les travaux effectués.

En ville, les piétons rencontrent néanmoins régulièrement des obstacles : panneaux sur le trottoir, dénivelés, véhicules garés sur le trottoir, non déneigement ou balayage des feuilles mortes, végétation non taillée qui obligent à descendre sur la chaussée.

Le numéro du RIS (Répondeur interservices) est rappelé : 0 800 88 67 00

Ce répondeur est disponible 24h/24 et 7j/7 et est écouté tous les matins par le service technique. Les habitants peuvent ainsi signaler des dysfonctionnements ou obstacles rencontrés (trous dans la chaussée, végétation non taillée, lampadaire non fonctionnel...)

En transmettant les informations à la Ville par ce biais, les services techniques peuvent agir plus rapidement, cela permet de ne pas attendre que le conseil de quartier se réunisse une fois par trimestre.

Un habitant signale un trottoir non praticable dans la rue du Schneeberg.

M. LEYENBERGER informe que les trottoirs sont refaits quand la route est refaite. Lorsqu'une route est refaite et lorsque c'est possible, les trottoirs surélevés sont supprimés pour éviter les problèmes qui les entourent. (Caniveaux à nettoyer, risque d'accidents des piétons et cyclistes, problèmes de circulation pour PMR et poussettes...)

Un habitant signale l'état de la voirie dans la rue Roll et la rue Brotsch.

A transmettre au service technique.

M. LEYENBERGER informe de la réfection prévue au cours de l'année des rues de l'Ermitage et des lilas.

3) Désignation de nouveaux membres du bureau du Conseil de quartier

Le Bureau du Conseil de quartier se réunit une fois par trimestre. Les réunions durent environ 1h30. Trois habitantes se proposent pour rejoindre le Bureau.

- Cécile Staath
- Hélène Koch
- Dominique Meyer

4) Consultation sur plage horaire d'extinction de l'éclairage public

M. LEYENBERGER explique le contexte de la réduction de la plage horaire de l'éclairage public en fin d'année 2022.

Une décision drastique avait été prise en décembre 2022, d'agrandir la plage horaire d'extinction de l'éclairage public de 21h à 6h à la suite de la flambée des coûts de l'énergie. L'augmentation du prix de l'électricité a subitement augmenté de 350%. Dans les faits, en 2023, chaque heure d'éclairage nocturne représentait 30 000€ sur l'année.

Cette année, les prix baissent de moitié par rapport à cette augmentation. Ils sont toujours plus élevés qu'avant la crise mais cette baisse permet à la Ville de revoir les horaires d'extinction si les habitants le souhaitent.

Pour information, un bilan a été fait sur les conséquences de l'absence d'éclairage sur une durée plus longue.

En termes de sécurité, un sentiment d'anxiété a souvent été remonté à la Ville. Dans les faits, il n'y a pas eu de hausse du nombre d'agressions, d'accidents ou de cambriolages enregistrés pendant cette période. La sécurité n'est pas un argument à prendre en compte. En revanche, le sentiment d'anxiété que l'obscurité peut engendrer est entendu et est un argument tout à fait valable.

En ce qui concerne les effets sur l'environnement, l'extinction plus longue s'inscrit dans la volonté de la Ville d'agir pour l'environnement. Réduire la pollution lumineuse minimise l'impact sur la biodiversité et une coupure plus longue permet une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Depuis le 1^{er} décembre, avec les illuminations de Noël au centre-ville, l'éclairage est à nouveau maintenu jusqu'à 23h et rallumé à partir de 6h.

Le débat est à présent ouvert pour adopter une plage horaire définitive selon l'avis des Conseils de quartier. Pour les services de la Ville, changer la programmation des plages horaires revient à reprogrammer les 64 armoires électriques, ce qui représente environ 3 jours de travail pour les agents.

Plusieurs habitants estiment que la coupure à 21h est trop tôt et qu'il est inconfortable de rentrer à pied chez soi dans une obscurité totale (Retour à pied d'une sortie au cinéma, du Conseil de quartier, du cours de sport, d'une réunion d'associations...)

Un habitant s'interroge sur la possibilité de n'allumer qu'un lampadaire sur deux.

M. LEYENBERGER informe qu'il est techniquement faisable de dévisser une ampoule sur deux mais cela affaiblit le système à long terme. Une autre solution pour le faire, serait d'établir deux réseaux différents mais ce n'est pas un chantier prévu pour l'instant.

Il informe qu'un remplacement des ampoules par du LED est en cours. Chaque année, une centaine de lampadaires est ainsi modernisée. Il y a en tout 2600 points lumineux dans toute la ville. A la fin de cette année, nous atteindrons le chiffre de 1000 lampadaires fonctionnant avec du LED.

La coupure d'éclairage ne s'appliquait pas à l'hypercentre car les besoins y sont différents. Les commerces qui ne sont pas habités la nuit sont plus susceptibles de se faire cambrioler, c'est pourquoi, pour assurer une efficacité des caméras de vidéosurveillance, il est préférable d'avoir une source de lumière constante.

Un habitant regrette que la communication n'ait pas été faite avant la coupure, en prévenant de la période sur laquelle allait s'étendre la restriction et combien d'économies cela allait engendrer.

Un habitant pense que l'éclairage s'allume trop tôt. Notamment en été, lorsque les lampes s'allument avant 21h alors qu'il faisait encore clair dehors, pour se rééteindre aussitôt.

M. BURCKEL explique que le soir, les lampadaires s'allument lorsque les capteurs crépusculaires captent que la luminosité tombe rapidement.

M. LEYENBERGER reconnaît que 21h est trop drastique mais il laisse le choix aux habitants.

Les capteurs crépusculaires pourraient peut-être être optimisés pour éviter ces situations étranges où le lampadaire ne s'allume que pendant quelques minutes avant de s'éteindre.

Se renseigner auprès du service technique.

Un habitant suggère d'équiper les lampadaires d'un capteur de mouvement.

M. LEYENBERGER est défavorable à cette proposition. Pour lui, ce n'est pas une solution car il s'enclencherait dès qu'un animal passerait. Pour cette raison, d'autres villes en sont revenues.

Un habitant pense qu'une coupure à partir de 22h ou 22h30 serait un minimum pour les personnes revenant du cinéma ou du restaurant.

Un habitant est favorable à une coupure de l'éclairage plus tôt. C'est une question d'habitude à prendre. On s'habitue à s'équiper d'une lampe de poche ou d'une frontale lorsqu'on sait qu'on sera dehors après 21h. Il s'agit d'un petit effort à faire les quelques fois où on sort réellement à cette heure-ci l'hiver.

Un habitant qui est inscrit dans un club de sport indique ne plus s'y rendre à pied car il ne veut pas marcher dans le noir. Selon lui, la coupure à 23h est idéale.

Un habitant pense qu'il est dangereux de se déplacer la nuit à pied, car l'état des trottoirs n'est pas idéal. Même avec une lampe frontale.

Un habitant raconte prendre plus souvent la voiture lorsqu'il n'y a pas de lumière pour se rendre aux concerts organisés au port, car il ne se sent pas en sécurité. Il propose une coupure à 22h30 pour avoir le temps de rentrer chez soi.

Un habitant signale l'état des trottoirs, les excréments de chiens, la végétation, qui sont des obstacles difficiles à éviter sans lumière. Il pense que 22h30 est une bonne heure pour la coupure de l'éclairage afin de pouvoir se déplacer sereinement.

Un habitant sortant de chez lui à 5h30 le matin pour se rendre au travail ne se sent pas en sécurité, il prend la voiture pour cette raison.

Un habitant demande s'il est possible d'éclairer plus longtemps le weekend et de raccourcir la plage horaire en semaine.

M. LEYENBERGER comprend cette demande mais il est plus favorable à une simplification des horaires.

Un habitant remarque que tout le monde semble être embêté mais personne ne sort tous les soirs. Selon lui, si on peut faire des économies et faire un geste pour la nature, cela vaut bien un petit effort de notre part.

Un habitant se demande combien de personnes sont réellement dans la rue à ces heures. Il pense qu'il ne s'agit que d'une minorité. Il ajoute qu'à l'avenir, on sera contraint de vivre différemment, il est donc judicieux de fournir un effort collectivement dès maintenant.

M. LEYENBERGER explique qu'au moment de l'augmentation des coûts de l'énergie, il a fallu réfléchir à des moyens d'y faire face. La première solution aurait été de couper dans le budget culturel et d'aides aux associations. Il est apparu plus pertinent de faire des économies sur l'éclairage public, qui sert à

éclairer une minorité de personnes qui passe dans la rue après 21h. Il conçoit tout de même que le choix de la coupure à 21h est un peu drastique.

Un habitant demande si les gérants de restaurants ont été interrogés pour chiffrer la perte ressentie à la suite de cette extinction.

M. LEYENBERGER informe qu'il n'y a pas eu de remarque de la part des commerçants.

Un habitant demande à qui revient la responsabilité juridique éventuelle s'il y avait un accident quand il n'y a pas d'éclairage.

M. LEYENBERGER informe qu'il n'y a pas d'obligation d'éclairage, la Ville ne peut pas être tenue responsable au motif que la rue n'était pas éclairée.

Un habitant ajoute que si on part du principe que chacun peut avoir une lampe torche sur lui, alors on pourrait tout autant ne pas éclairer du tout.

M. LEYENBERGER propose un sondage à main levée

Voici le nombre de mains levées pour les heures de coupures proposées :

- 21h : 15
- 22h : 20
- 22h 30 : 6
- 23h : 4

Pour ce qui est de l'allumage de l'éclairage le matin, la grande majorité est favorable à 6h.

M. LEYENBERGER remercie les habitants pour la qualité des échanges. Une décision sera prise par la Municipalité en fonction des réponses de chacun des quartiers.

5) Consultation sur les Zone d'accélération des énergies renouvelables

M. LEYENBERGER explique que l'État demande à chaque commune d'identifier des zones qui pourraient être considérées prioritaires pour y installer des projets de productions d'énergie.

A Saverne, il s'agit principalement de panneaux photovoltaïques. L'Etat analysera ensuite les possibles contraintes techniques ou environnementales. Communiquera ensuite à entreprises ou investisseurs.

Un habitant propose de créer une structure abritant les parkings de supermarchés, permettant de maintenir les véhicules à l'ombre et de supporter en même temps des panneaux photovoltaïques.

M. LEYENBERGER informe de l'obligation qu'auront les supermarchés de s'équiper de panneaux à l'avenir.

Un habitant propose le parking des Dragons.

M. LEYENBERGER confirme qu'il s'agit d'une question à étudier. Cela dépendra de l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) car il se trouve dans une zone proche d'un monument historique.

Un habitant propose d'en installer sur le toit des écoles et des halles de sport.

M. LEYENBERGER pense que c'est presque trop petit par rapport à ce qui est recherché par l'Etat. D'autres part, l'association "Les Centrales villageoises" a déjà installé des panneaux sur les écoles maternelles des Sources, des Gravières et du Bouc d'Or.

La Ville a accepté que tous les bâtiments publics lui appartenant, pouvant en supporter et étant bien orientés soient équipés de panneaux.

Un habitant fait remarquer qu'il faut penser à l'accès à ces panneaux pour leur entretien.

Un habitant pense qu'il serait dommage de sacrifier le cachet de l'architecture alsacienne au profit des panneaux.

M. LEYENBERGER reconnaît que c'est toute la difficulté de la transition écologique. Il viendra malheureusement un moment où il faudra choisir entre les deux.

Un habitant regrette qu'il n'y ait aucun réel accompagnement au particulier pour investir dans les énergies renouvelables. Cela pourrait éviter de faire des parcs de panneaux dans des zones ABF.

M. LEYENBERGER informe que le parking devant le lycée sera également proposé.

Un habitant trouve qu'il n'est pas gênant de construire des structures au-dessus des parkings car cela fait de l'ombre en été et protège en hiver tout en n'abimant pas un paysage à préserver.

Un habitant propose le toit du nouveau Cossec.

M. LEYENBERGER informe que cela sera également proposé. Il annonce que le nouveau bâtiment sera énergétiquement performant.

Un habitant propose le parking de la gare routière.

M. LEYENBERGER remarque qu'il ne s'agit pas d'une surface très grande mais le parking de la SNCF qui est derrière pourrait être étudié.

Un habitant propose le cimetière

M. LEYENBERGER remarque que ça a été fait dans une autre ville, à Saint-Joachim.

Un habitant propose la toiture du club hippique.

M. LEYENBERGER pense qu'il faudrait renforcer la structure. La surface n'est également pas assez grande.

Un habitant propose la toiture et le parking de la piscine.

M. LEYENBERGER informe que les entreprises ayant une surface de toiture supérieure à 1500m², auront également l'obligation de s'équiper de panneaux

Un habitant propose un terrain qui se trouve à l'arrière de la rue de Leominster.

M. BURCKEL informe qu'il s'agit de terrains où il y aura des constructions.

Un habitant propose le champ de Foire.

M. BURCKEL rappelle qu'il s'agit d'un espace classé aux monuments historiques.

Un habitant évoque le toit de l'Hôpital Sainte-Catherine.

M. LEYENBERGER dit que cela peut être proposé.

Il ajoute qu'en théorie, il faudrait qu'on ait divisé par deux notre consommation d'ici 2030. C'est déjà dans 6 ans.

M. BAUER informe que le Conseil pour la Transition va sortir un dépliant sur ce qui est possible de faire à échelle individuelle pour réduire sa consommation d'énergie.

Un habitant explique qu'il existe des solutions simples pour faire baisser les consommations de climatisation en été. Il donne l'exemple du cool roofing, qui consiste à repeindre les toitures en blanc. Cela permet de faire beaucoup d'économies.

Un habitant pense qu'il serait pertinent de mener une réflexion sur les jardins minéraux qui émergent. Ils causent une imperméabilisation des sols et créent des îlots de chaleur. Il demande si la Ville a la possibilité de limiter ce phénomène.

M. LEYENBERGER informe qu'il n'y a pas de loi réglementant le taux de minéralisation des jardins en France.